



FÉDÉRATION FRANÇAISE de PÉTANQUE  
et JEU PROVENÇAL  
COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE  
COMITÉ DU LOIRET



Commission du règlement et de l'arbitrage

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2020 à CHATEAUNEUF/Loire

Début de séance à 18 h

**Etaient présents** : Mme LAPEYRE Marie-Françoise, Mme SOULAS Carole, M. TEIXEIRA Séraphin, M. LAO Jean et M. PEREIRA Antonio

**Absents excusés** : M. LEMAIRE Jean Pierre

**Sujet** : Arbitrage des concours suite à la phase 3 du déconfinement

Après lecture des directives transmises par la fédération ainsi que par le responsable des arbitres de la CNA.

Au vu de la complexité de la mise en place et la mise en application des gestes barrières lors des concours, nous estimons que la mise en danger et la santé des arbitres sont fortement menacés.

L'arbitrage des concours doit rester avant tout un loisir et non une contrainte.

Après concertation entre les membres de la commission d'arbitrage et du règlement de comités du Loiret, la commission décide de ne pas mettre en péril la santé de ses arbitres.

La commission n'enverra aucun de ses arbitres sur les concours dans le Loiret jusqu'à ce que le déconfinement total soit prononcé ou que la situation sanitaire soit seïne.

Pour ce qui concerne les concours organisés par les clubs et comme il est stipulé au règlement administratif et sportif de la FFPJP :

**Article 26**– Chaque compétition officielle est placée sous la direction et le contrôle d'un(e) arbitre désigné(e) par la Commission d'Arbitrage du niveau dont elle dépend.

Toutefois, les délégués(es), membres du Comité Directeur, qui sont désignés(es) par les Comités départementaux pour contrôler les compétitions officielles, sont tenus(es), avec l'assistance de l'arbitre, de vérifier la validité des licences à l'inscription.

**En cas de carence de l'arbitre désigné, il appartient aux membres du Comité Départemental présents ou, à défaut, au président ou à la présidente de l'association organisatrice, de pourvoir à son remplacement.**

Fin de séance à 19h30

Le responsable de la commission

Antonio PEREIRA

Copie transmise à Mme la présidente du comité du Loiret